

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

ILE DE LA REUNION
INTERREG III B - OCÉAN INDIEN



RAPPORT ANNUEL 2004
D'EXECUTION DU
DOCUP 2001 2006

PREFECTURE DE LA REUNION - REGION REUNION - DEPARTEMENT DE LA REUNION



SOMMAIRE

1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention.....	4
2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2003.....	13
2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2004.....	13
2.1.1 Comités de programmation tenus en 2004.....	13
2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2004.....	14
2.2 Avancement des axes et mesures	15
3. Exécution financière.....	22
4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2004	24
4.1 Actions de suivi et d'évaluation	24
4.2 Actions de contrôle financier	24
4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés.....	25
4.4 Utilisation de l'assistance technique.....	25
4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention	25
5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2004.....	26
6. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales	27



Rapport annuel d'exécution 2004

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté « *dans les 6 mois suivant la fin de chaque années civile entière de mise en œuvre* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux évènements ayant une incidence sur le programme ainsi qu'une situation de son état d'avancement.

L'année 2004 marque le début effectif du programme. En effet, il s'agit de la première année complète de programmation. Ainsi, plus de 40 dossiers, correspondant à un engagement de plus de 2 M€, ont été programmés au cours de l'année.

Le premier trimestre a été marqué par les travaux liés à l'évaluation à mi – parcours, dont les principaux résultats ont été présentés au Comité National de Suivi d'Avril 2004.

Suite aux recommandations du cabinet d'évaluation, les documents de programmation ont été révisés au cours du second semestre. Par décision en date du 24 Décembre 2004, la Commission a approuvé les modifications apportées au DOCUP INTERREG III B.



1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence

1.1 La réforme constitutionnelle

La révision constitutionnelle du 28 Mars 2003 prévoit un cadre constitutionnel rénové pour l'ensemble des collectivités françaises : autonomie financière, droit de pétition, référendum décisionnel dans les champs de compétences locaux, reconnaissance d'un pouvoir réglementaire, principe de subsidiarité, interdiction de tutelles entre collectivités, expérimentations dans des domaines de compétences locales.

Le volet Outre-Mer de cette révision prévoit en outre un cadre constitutionnel avec des modalités d'évolution encadrées par des garanties démocratiques et il distingue les deux grands régimes législatifs pour l'Outre-Mer :

- le régime de l'identité législative de l'article 73 s'appliquant dans le cas de la Réunion: dans ce cadre, les lois et règlements sont applicables de plein droit, avec les adaptations nécessitées par les caractéristiques et contraintes particulières aux collectivités concernées selon une rédaction inspirée de l'article 299-2 du Traité ;
- le régime de spécialité législative modulée et d'autonomie de l'article 74 : c'est la loi organique qui fixe le statut particulier de chaque collectivité et qui détermine quelles sont les lois qui s'y appliquent.

1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer :

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2003 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes, dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.



Au delà de ces dispositifs, l'année 2003 a aussi vu la poursuite du dispositif de congé-solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans ainsi que la poursuite du fonds de promotion des échanges, outil au service de la coopération régionale dans le domaine éducatif, culturel et sportif.

Au titre de l'année 2003, le bilan des interventions au titre de la LOOM s'établit comme suit :

Interventions prévues au titre de la LOOM	Eléments de bilan 2003
Apurement de dettes sociales	1078 plans établis soit 36% des plans d'apurement de l'ensemble des DOM. 3 Meuros de dettes annulées soit 9% des montants annulés sur l'ensemble des DOM.
Primes à la création	6 entreprises agréées sur 7 pour l'ensemble des DOM avec 60 emplois créés sur un total de 100 dans l'ensemble des DOM.
Projet Initiative Jeune	1674 projets soutenus (majoritairement en matière de mobilité) soit 42% des projets soutenus sur l'ensemble des DOM.
Congé solidarité	290 salariés concernés soit 50% du nombre de salariés concernés sur l'ensemble des DOM.

1.3 L'élaboration et la mise en œuvre de la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (L.P.O.M):

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômes) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprise) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;



Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003.

1.4 La réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte initialement perçue sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi du 17 juillet 1992, mise en application de la décision du Conseil de Décembre 1999, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

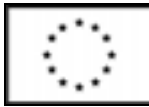
Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an par le Conseil. De nouvelles modalités ont été proposées par la France, à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur du maintien de ce régime pour une durée de 10 ans, le projet de décision étant en discussion au Conseil.

1.5 Un environnement de gestion plus stabilisé

L'année 2003 a été marquée par la pleine mise en œuvre des dispositions de simplification en matière de gestion des fonds structurels tant au niveau communautaire que national. Cette volonté s'est exprimée à tous les niveaux :

- au niveau communautaire, par la publication le 25 Avril 2003 de la Communication de la Commission C(2003) 1255 sur la simplification, la clarification, la coordination et la flexibilité de la gestion des politiques structurelles 2000-2006 ;
- au niveau national, par la mise en œuvre des mesures gouvernementales de simplification dont la déclinaison est rappelée au point 5-1-1 du présent rapport ;
- au plan local, les procédures adoptées pour INTERREG prennent en compte ces simplifications.

Sur le plan de la gestion financière du programme, et compte tenu du faible nombre de projets, les difficultés de mobilisation de certaines contreparties nationales qui ont pu être constatées compte tenu des contraintes de gestion budgétaire au plan national, n'ont pas eu de conséquences sur le programme.



1.6 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateur	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	299 068	2002
Hommes	166 924	
Femmes	132 144	
Taux de chômage (au sens BIT) :	31%	2002
Hommes	28,50%	
Femmes	34,20%	
Moins de 25 ans	51%	
Hommes	46,2%	
Femmes	56,9%	
PIB régional par habitant	11 559 euros	1999
Solde migratoire	1 800 personnes	moy. 1990 1999
Accroissement naturel	10 800 personnes	2002
Taux d'accroissement naturel	14,6 pour mille	2002
Taux d'accroissement population	17 pour mille	2002
Source :	TER 2003/2004	

Indicateurs de situation du DOCUP 2000 2006

Principaux indicateurs démographiques

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2003	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Taux accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,7% par an	1996-2002 (INSEE)

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

	Base DOCUP (Données 1997)				Rapport annuel 2003 (Estimation INSEE au 1/1/2004*)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	142 365	137 015	279 380	36%
20-29 ans	57 294	59 146	116 440	17%	54 002	55 823	109 825	14%
30-39 ans	53 105	56 315	109 420	16%	60 563	64 078	124 641	16%
40-49 ans	39 266	41 466	80 732	12%	52 291	54 148	106 439	14%
50-59 ans	24 083	26 495	50 578	7%	33 083	34 112	67 195	9%
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	34 258	44 476	78 734	10%
Total	334 875	350 205	685 080	100%	376 562	389 652	766 214	100%

* Estimation basée à la fois sur la population au RP 99 et les données d'état civil (naissances, décès) des années 1999 à 2003 avec l'hypothèse d'un prolongement pour les années 1999 à 2003 du comportement migratoire annuel moyen constaté sur la période 1990-1999.

Sur la période 1996-1999 le taux d'accroissement de la population se maintient à un niveau comparable à celui enregistré sur la décennie 1990-1999 : le solde migratoire étant resté stable (1700 personnes en moyenne par an) l'accroissement naturel contribue pour l'essentiel à cette progression compte tenu du maintien du niveau de la natalité et d'une faible mortalité.



Principaux indicateurs Economiques

		Base DOCUP		Rapport annuel 2003	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	11 559	1999
FBCF	MEur courants	1 098	1995	1 523	1999
	% du PIB	17%	1995	18,5 %	
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	79,7 %	1999
Production électrique*	Millions de Kwh	865,3	1998	1 942	2002 (IEDOM)
Trafic passagers aéroportuaire	Total	1 463 549	1998	1 540 697	2003
	Arrivées	677 487		770 483	INSEE
	Départs	674 651		770 214	
	Transit	111 411		nc	
Trafic passagers portuaire	Croisières Inter iles	28 985	1998 (départ)	31 265	2003 INSEE
Frêt aérien	Tonnes	22 330	1998	25 346	2003
	Arrivées	15 060		18 124	INSEE
	Transbordement Départs	7 270		nc 7 422	
Frêt portuaire	Milliers de tonnes	3 065,2	1998	3 435	2003
	Quantités débarq.	2 597,3			INSEE
	Quantités embarq.	467,9			

* production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 1999, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 11 559 euros soit une progression de 5,5% par rapport à 1998 (et 18% par rapport à 1995) : il représente 51% de son équivalent au niveau national (à peine plus qu'en 1993). La croissance du PIB s'est sensiblement accélérée en 1999 (+7,3% en valeur) toujours soutenu par la consommation qui contribue pour 6,6 points à son évolution. L'investissement reste également très dynamique contribuant pour 2,3 points à cette évolution.

La production électrique est en progression sensible sur la période 1998/2002 même si l'accroissement entre 2002 et 2001 se révèle moins important que sur les 3 années précédentes. En rupture avec les années précédentes, les énergies renouvelables d'origine locale ont vu leur part progresser en 2002 après 5 années de baisse (44% en 2002 contre 40% en 2001). Cette évolution résulte d'une reprise de la production hydraulique (+4 points) et d'un tassement de la production d'énergie à partir du charbon (source rapport IEDOM 2002).

L'évolution de l'activité aéroportuaire en terme de passagers a globalement progressé de entre 1998 et 2003. En dépit d'une légère reprise du trafic passagers par rapport à 2001 (masquée par la forte baisse du transit), l'année 2002 a été marquée par les incertitudes persistantes dans la desserte Nord Sud. L'année 2003 enregistre 1 540 697 passagers ce qui lui permet de s'approcher du record atteint en 2000 (1 546 390 passagers).

Après la forte progression en 2000, le fret aérien a connu une croissance moins soutenue en 2001 et 2002 du fait d'une diminution des quantités embarquées qui retrouvent quasiment le niveau de 1998. En 2003 les quantités embarquées continuent de diminuer ; il faut noter également la diminution du fret à l'import (-4% par rapport à 2002) : évolution en rupture par rapport à une hausse régulière sur la période récente.



Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2003	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	299 068	2002 (TER)
	Hommes	152 656		166 924	
	%	57%		56%	
	Femmes	115 775		132 144	
	%	43%		44%	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	206 307	2002 (TER)
	Hommes	98 824		119 377	
	%	59%		58%	
	Femmes	68 438		86 930	
	%	41%		42%	
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	92 761	2002
	Hommes	53 832		47 547	
	%	53%		51%	
	Femmes	47 337		45 214	
	%	47%		49%	
Pop. active occupée secteur marchand	Total % pop active occupée	105 020 63%	1998	X	
Pop. active occupée secteur non marchand	Total % pop act occupée	62 242 37%	1998	X	
Emplois créés Dont femmes	Total Total % total empl créés	1 470 838 57%	1997-98	X	
Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	70 523	12/2003 DTEFP SEPES
	Hommes	53 499		41 603	
	%	55%		59%	
	Femmes	44 164		28 920	
	%	45%		41%	
Demand. emplois longue durée	Total	45 585	août-99	27 965	12/2003 DTEFP SEPES
	%	47%		40%	
	Hommes	25 590		17 786	
	% tot hom.	48%		43%	
Femmes	19 995	10 179		35%	
	% tot fem.	45%			
Demand. emplois - de 25 ans	Total	21 303	août-99	15 905	12/2003 DTEFP SEPES
	%	22%		23%	
	Hommes	10 336		8 380	
	% tot hom.	19%		20%	
Femmes	10 967	7 525		18%	
	% tot fem.	25%			



La population active s'accroît : en moyenne annuelle sur la période 1990-1997 l'accroissement de la population active avait ainsi été estimé à 7 700 personnes dont 5 800 résultant de l'évolution démographique et 1 900 de l'augmentation du taux d'activité : cette tendance se confirme entre 1998 (base DOCUP) et 2002 ; il faut noter que ce taux d'activité progresse plus vite pour les femmes que pour les hommes.

La Diminution des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) continue pour la quatrième année consécutive ; cette diminution touche toutes les tranches d'âge mais profite plus aux femmes qu'aux hommes.

Le taux de chômage, au sens du BIT, bien qu'en régression demeure au niveau le plus élevé des régions européennes.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont en nette diminution sur la période de référence comme les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans : là encore sur ces deux indicateurs les femmes bénéficient plus de cette amélioration.

Principaux indicateurs Environnement

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2003	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	8,3 %	12/03 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	2 208	2000 (TER 02/3)
Déchets ménagers	Kg par habitant	290	1997	390	2002 (TER)

La consommation d'électricité par habitant progresse de 7 à 8% : elle est à rapprocher du taux d'équipement des ménages en biens durables et à la croissance du nombre de ménages.

Plus de 290 000 tonnes de déchets ménagers ont été produits en 2002, soit 40 000 tonnes de plus par rapport au dernier bilan effectué en 2000. Le changement des habitudes de consommation et des modes de vie explique cette forte augmentation, de 8% par an, alors que la population ne s'accroît que de 1,7%. La collecte sélective a progressivement été mise en place : au 30 juin 2003 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne plus des 2/3 de la population.



Principaux indicateurs Enseignement Formation

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2003	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	15,40% (Pour les 2 niveaux) 33% 56,60%	2001* (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%			
	Niveau V	30,3%			
	Niveau IV	52,2%			
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25,49 %	02-03 (02-03/déc 03)
Demandeurs emploi en formation/demandeurs emplois	%				
Stages de formation - formations adultes* - formations alternées jeunes* - apprentis	Nombre		1998		2002 carif oref carif oref TER 2003/4
		4 248		10 218	
		6 869		3 705	
		3 190		3 566	
Illettrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12 %	1996	X	

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes : SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Illettrisme
- pour les formations alternées des jeunes : Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 3,57% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2002/2003 (15 244) ; rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25,49% contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2002/2003 est en légère diminution par rapport à la session précédente ce tassement concernant quasiment tous les diplômes préparés (à l'exception des CAP) ; parmi les spécialités de formation proposées aux apprentis de la Réunion celles relevant du domaine de la production regroupent près des deux tiers des apprentis. Les filles ne représentent que 26% des effectifs, toutefois leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 18% des effectifs de niveau V mais elles sont 53% à préparer un diplôme de niveau III.

1.7 – Évolution de la réflexion sur l'établissement d'une Zone de Complémentarité Économique

Au cours de l'année 2004, la réflexion sur la mise en place des zones de complémentarité économique entre les DOM et les pays voisins issus des pays ACP s'est poursuivie dans le cadre des futurs accords de partenariat économique « APE ». Lors de la réunion qui s'est tenue le 20 février 2004 entre le Ministère de l'outre-mer et différentes directions générales de la Commission Européenne, l'importance du renforcement de l'intégration commerciale des DOM dans leur zone géographique a été fortement rappelée. Cela constitue un des principaux axes stratégiques de développement pour ces régions, comme cela a été souligné dans la communication de la Commission sur les RUP le 26 mai 2004, et la communication de la Commission en date du 06 août 2004 qui décrit les 3 axes stratégiques retenus :

- Réduire le handicap d'accessibilité des RUP,
- Valoriser les atouts des RUP,
- Favoriser l'insertion régionale des RUP dans leur espace de proximité.



À La Réunion, une première rencontre s'est tenue les 9 et 10 Novembre 2004 à l'initiative du Ministère de l'outre-mer. Cela constitue le lancement de la réflexion qui doit aboutir à la définition d'une stratégie et de propositions émanant des acteurs locaux. Ces travaux se sont tenus au sein de trois ateliers dédiés aux thèmes suivants : marchés régionaux, agriculture et pêche, et services et BTP.

Les propositions issues de cette réflexion entamée devront être remis à la Commission, afin que ces éléments soient pris en compte lors des négociations avec les groupements régionaux, la SADC et le COMESA notamment, en vue de l'établissement d'un accord de partenariat économique entre l'Afrique orientale et australe et l'Union Européenne.

1.8 Evolutions des différents dispositifs soutenant la coopération régionale

1.8.1 Fonds de Coopération Régionale.

La loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer a créée pour La Réunion un fonds de coopération régionale (FCR) afin de faciliter l'insertion du territoire dans sa zone géographique. A partir d'appels à projets bi annuels, les dossiers sont sélectionnés et présentés devant un comité de gestion, présidé par le représentant de l'Etat et regroupant des représentants du conseil régional et du conseil général, qui se prononce à la majorité.

Pour l'année 2004, 25 projets ont été agréés pour un montant total de **384 877 €**

On constate un léger ralentissement de l'activité du FCR, dû notamment à un gel budgétaire mis en place au cours de l'année. Moins de 70 % des crédits prévus ont, en effet été délégués.

Le comité de programmation s'est réuni à deux reprises, en avril et en octobre. Dix dossiers ont été programmés lors de la première réunion, et quinze à la suivante. Pour 38 % d'entre eux, il s'agissait de projets à vocation économique, représentant un montant de 146 550 € de dépenses. Par ailleurs, les projets culturels ou d'éducation / formation ont mobilisé 48 % de l'enveloppe financière, soit un montant de 184 327 € pour 17 dossiers engagés. Les principaux pays partenaires sont les îles de l'Océan Indien.

1.8.2 Mesure E4 du DOCUP « objectif 1 »

Au cours de l'année 2004, un seul dossier a été programmé au titre de la mesure E4 « coopération régionale et antennes » du DOCUP Objectif 1. Il s'agit du budget 2001 de l'antenne réunionnaise à Madagascar, qui était alors porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion.

1.8.3 Interventions du Conseil Régional et du Conseil Général

Les deux collectivités locales financent aussi des actions de coopération régionale sur leurs fonds propres, représentant un budget annuel d'environ **3 millions d'euros**. Ces deux acteurs locaux développent, en effet depuis quelques années, des relations bilatérales et multilatérales directes avec les Etat voisins, en dehors de leur participation à la Commission de l'Océan Indien.

On peut citer par exemple l'accord cadre signé, en février 2003, entre le gouvernement des Seychelles, le Conseil Régional et le Conseil Général, en partenariat avec l'Etat français.

Cet accord prévoit un plan de coopération pluriannuel dans des secteurs aussi variés que la culture, le développement économique ou encore l'agriculture (...). Les actions de l'année



2003, au titre de cet accord, ont été entièrement soutenues sur fonds propres des deux collectivités.

La programmation 2004, a été prise en charge, pour partie, par le programme Interreg III B.

Un autre exemple de coopération est l'accord cadre signé entre La Région Réunion et la province de Cabo Delgado (Mozambique) qui a pour objectif de développer les échanges dans les domaines comme la culture, l'éducation, le développement durable...

Par ailleurs, le Conseil Régional a apporté son soutien au financement d'un projet d'appui au système éducatif malgache, élaboré en partenariat avec le Ministère malgache de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, qui a pour objectif de permettre à de jeunes réunionnais d'enseigner le Français au sein du réseau des alliances françaises à Madagascar.

Le Conseil Général a, lui, concentré ses interventions dans les domaines relevant de ses compétences (action sanitaire et sociale, culture, mobilité des jeunes réunionnais) et a recentré ses actions sur la zone immédiate de l'Océan Indien et sur l'Afrique du Sud.



2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2004

2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2004

2.1.1 Comités de « programmation » tenus en 2004 :

L'année 2004 constitue pour l'initiative INTERREG III B, la première année complète de mise en œuvre du programme.

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de comité local de suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels. Il s'agit de la même instance pour le DOCUP et le programme INTERREG III B, ce qui permet une meilleure articulation entre les deux interventions.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par le Conseil Régional, la Préfecture et le Conseil Général. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique des dossiers agréés.

La fréquence de ces CLS est généralement mensuelle. En 2004, ces Comités se sont réunis à 8 reprises pour statuer sur les dossiers de l'initiative INTERREG.

07 Avril 2004	30 Juin 2004	03 Novembre 2004
05 Mai 2004	04 Août 2004	15 Décembre 2004
02 Juin 2004	07 Octobre 2004	

Par ailleurs, deux consultations du Comité Local de Suivi par procédure écrite, en juin et septembre 2004, ont été effectuées.

Au total pour l'année 2004, ce sont 48 dossiers qui ont été agréés par le CLS, contre 2 dossiers en 2003. Il convient de rapprocher ce chiffre des 15 dossiers programmés au titre du programme REGIS II, dans le cadre de la mesure relative à la coopération régionale, sur la période 1995 – 1999 pour un montant de 8 millions de francs.



2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2004 :

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'Etat (monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant) et du Conseil Général (Monsieur le Président ou son représentant).

Deux Comités de Suivi se sont tenus en 2004.

Comité de Suivi d'Avril 2004

Après examen, le Comité :

- Approuve sans remarques particulières le rapport annuel 2003 d'exécution du programme INTERREG III B 2001 2006, en préalable à son envoi à la Commission Européenne par l'autorité de gestion ;
- Prend acte du niveau d'avancement du programme au 31 mars 2004.
- Prend acte des conclusions de l'évaluation à mi-parcours.

Comité de Suivi de Novembre 2004

Après examen, le Comité :

- Approuve les propositions de révision et le projet de programme révisé à mi-parcours intégrant le montant de l'indexation ;
- Prend acte du niveau d'avancement du programme au 15 Octobre 2004 ;



2.2 Avancement des axes et mesures

Mesure 1.1 Environnement et cadre de vie

Objectif de la mesure :

La région Océan Indien présente de vastes étendues naturelles, tant terrestres que maritimes, des espèces animales et végétales rares. En outre, la préservation de la qualité de vie de la population passe aussi par un accès plus aisé aux soins médicaux.

Descriptif synthétique :

Cette mesure servira notamment à promouvoir, au plan régional, le développement de politiques coordonnées dans le domaine de l'environnement et de la santé qui prennent en compte aussi les problèmes de transport et d'énergie.

Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	38 049,29 €
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006	0,75 %
Nombre de projets	3

Trois projets ont été programmés au titre de la mesure 1 au cours de l'année 2004. Il s'agit :

- d'un colloque sur la maîtrise de l'énergie qui s'est tenu à l'île de la Réunion et qui a regroupé une quinzaine de personnalités de la zone Océan Indien.
L'objet de cette manifestation était de lancer une réflexion sur la mise en place d'une démarche globale, sur l'usage des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie à l'échelle de La Réunion et des îles de l'Océan Indien. Elle avait également pour objectif de définir des actions ainsi que leurs pilotes ;
- de la participation d'une délégation de scientifiques de La Réunion à la Commission Thonière de l'Océan Indien. Il s'agit d'une réunion annuelle, qui s'est tenue en 2004 aux Seychelles. Dans la mesure où les îles de la zone se partagent la même ressource, le renforcement de la coopération entre les différentes équipes scientifiques et techniques doit se poursuivre ;
- d'une rencontre à Madagascar avec le Ministre des Pêches les acteurs de la filière et , organisé par le Comité Régional des Pêches. L'objectif de cette action était de mettre en place des projets de co-développement entre les deux îles.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	4 406,89 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	0,00 %

Un seul dossier a fait l'objet de dépenses déclarées au titre de l'année 2004. Il s'agit d'un projet programmé en 2003 concernant la participation du comité des pêches à un séminaire aux Seychelles, sur la pêche palangrière.



Mesure 1.2

Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion

Objectif de la mesure :

L'espace Océan Indien présente de grandes disparités dans les domaines de la formation, l'éducation et l'insertion. Il s'agit donc de soutenir des échanges d'expériences et de faire bénéficier de formations les populations des régions les moins favorisées.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise notamment à améliorer l'employabilité des jeunes réunionnais et de leurs homologues de la région mais aussi à encourager les partenariats au niveau des organismes de formation.

Cette mesure interviendra pour soutenir des projets liés à la formation, l'insertion, l'échange d'expérience et l'éducation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	440 957,30 €
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006	8,67 %
Nombre de projets	9

Au titre de cette mesure, la programmation 2004 a fortement augmenté, passant de 1 dossier à 9. Cette mesure a été fortement mobilisée sur les thèmes de la formation et de la mobilité.

Ainsi, les actions de coopération portées par deux lycées agricoles réunionnais dans le cadre d'un partenariat avec un établissement d'enseignement agricole sud africain ont été financées par le programme INTERREG. Il s'agissait notamment d'accueillir une délégation de 16 élèves sud africains à la Réunion. Dans le même temps, 39 élèves réunionnais ont séjourné au Kwazulu Natal afin de renforcer leur maîtrise de la langue anglaise et d'étudier les filières lait et maraîchage au sein d'établissements locaux de formation agricole.

De même, les étudiants réunionnais ont pu participer à plusieurs projets de développement agricole à Madagascar et aux Comores. Il s'agissait, par exemple, de poursuivre l'installation d'une ferme pédagogique dans le village de Mangamila (Madagascar) en construisant une porcherie et en réalisant des aménagements floraux.

Des projets innovants ont également pu voir le jour grâce au soutien de cette mesure. Il s'agit notamment des actions portées par l'Association Française des Volontaires du Progrès.

Une quinzaine de jeunes réunionnais ont été recrutés pour mettre leurs compétences et leurs connaissances au service de projets de développement à Madagascar et aux Comores. A Madagascar, les jeunes volontaires ont intégré le réseau des alliances françaises pour développer des actions d'enseignements du français ou de formations spécifiques en français.



Un séminaire international sur le développement local a été organisé réunissant des représentants des pays de la zone (Madagascar, Maurice, Comores, Mayotte, Seychelles et Afrique du Sud). L'objectif principal était de mettre en place un espace d'échanges et de mise en commun d'expériences, menées par chacun des pays participants.

Enfin, plusieurs formations en direction des pays voisins ont été soutenues, notamment dans les secteurs du tourisme et de la connaissance des milieux aquatiques d'eau douce, dans le cadre du plan d'action Seychelles.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	72 975,96 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	1,43 %

La certification des dépenses au titre de la mesure 1.2 concerne deux dossiers portés par l'Association Française des Volontaires du Progrès dans le cadre des chantiers de développement mis en place à Madagascar et aux Comores.

S'il est vrai que le taux de certification par rapport au programme reste faible, on constate néanmoins que 16,5 % des dépenses engagées en 2004 ont été certifiées au cours de l'année.



Mesure 1.3

Appui à un développement économique intégré

Objectif de la mesure :

Le désenclavement économique de La Réunion passe par une meilleure connaissance de son environnement et particulièrement des économies ainsi que des opportunités des pays de la zone ce qui nécessite à la fois une technicité et une forte implication. Favoriser la mise en place d'échanges, de partenariats entre entreprises réunionnaises et de la zone devrait permettre la création de nouveaux horizons.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à favoriser les contacts des partenaires socio-économiques de La Réunion avec leurs homologues des pays de la zone. Il s'agit de soutenir toute action permettant au tissu économique réunionnais de s'ouvrir sur les marchés extérieurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	302 770,40 €
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006	5,95 %
Nombre de projets	4

Pour l'année 2004, 4 dossiers ont été engagés.

La moitié d'entre eux représente des rencontres entre partenaires économiques. En effet, une délégation d'acteurs économiques mozambicains a été invitée à participer à un salon sur le tourisme et la gastronomie, qui s'est tenu fin novembre à La Réunion. Le soutien des fonds européens a permis de financer un stand de présentation de produits venant du Mozambique. Des contacts ont ainsi pu être noués entre professionnels réunionnais et mozambicains.

Par ailleurs, un déplacement d'artisans du Club Artisan Qualité Réunion a été financé. Réunissant des représentants de 19 entreprises, la délégation a visité le salon international SAITEX à Johannesburg et des entreprises intervenant dans les domaines du bâtiment, de l'agro - alimentaire et des travaux de VRD. En outre, des rencontres se sont tenues avec des organisations professionnelles de la province du Kwazulu Natal.

Les autres projets ont consisté en des programmes portés par des structures locales dont l'objet est d'informer les professionnels réunionnais sur les opportunités offertes dans la zone Océan Indien. Cela concerne notamment une publication régulière qui fournit aux décideurs publics et privés des informations relatives aux innovations, usages et applications des TIC. Ce support traite également des stratégies d'alliance, des évolutions tarifaires, des politiques des Etats en matière de TIC, et concerne les zones géographiques des îles de l'Océan Indien, de l'Afrique Australe et du sous continent indien.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	167 465,15 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	3,3 %

Les actions engagées en 2003 représentent 30 % des sommes certifiées en 2004. Il s'agit essentiellement du projet de mise en place du site internet du Centre d'Intelligence Économique (CIE).

Deux projets programmés en 2004 ont fait l'objet d'une certification de dépenses : le programme annuel du CIE 2004 et la revue VIGIE Océan Indien.



Mesure 1.4

Renforcement des liens avec l'environnement régional

Objectif de la mesure :

Le développement de La Réunion dans la zone se heurte en partie à la méconnaissance de notre île dans les pays voisins ce qui constitue un frein à son intégration au sein de la zone Océan Indien.

Il apparaît important de favoriser un rapprochement entre La Réunion et ses voisins sur tous les plans, notamment économique, social et culturel, afin d'établir une confiance mutuelle et de resserrer les liens déjà existants.

Descriptif synthétique :

Cette mesure soutiendra les actions visant à établir des relations durables et privilégiées entre La Réunion et les pays de la zone sur les plans économique, culturel et social ou même institutionnel.

Il s'agira d'aider à la réalisation des projets d'opérateurs locaux qui permettront de diffuser l'image de La Réunion dans les pays voisins, ou qui donneront l'occasion aux Réunionnais de mieux connaître leur environnement dans l'Océan Indien.

Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	272 398,11 €
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006	5,35 %
Nombre de projets	13

Cette mesure a essentiellement soutenu des actions dans le domaine culturel au cours de l'année 2004 : la participation de délégations réunionnaises à des festivals dans la zone Océan Indien et l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Ainsi, on distingue notamment :

- La participation d'une délégation réunionnaise au festival do Baluarte au Mozambique ;
- Le rassemblement des jeunes de l'Océan Indien organisé par l'UFOLEP à La Réunion ;
- Les rencontres sportives internationales de l'Océan Indien ;
- La participation d'artistes de l'Océan Indien au festival Artkenciel;
- Le festival de folklore international de l'Océan Indien qui s'est tenu à Saint – Benoît (La Réunion);

Par ailleurs, les actions de l'antenne de la Réunion à Madagascar ont également bénéficié du soutien des fonds structurels pour l'année 2004.

Cette antenne a pour objectif de promouvoir notamment, la politique de coopération régionale de la Région Réunion dans le cadre de ses compétences, de contribuer au développement des échanges économiques entre La Réunion et Madagascar, et d'assurer



une certaine coordination des actions entre les divers acteurs réunionnais concernés par la politique de coopération régionale.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	164 568,77€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	3,23 %

Au cours de l'année 2004, près de 21 % de l'enveloppe financière de la mesure ont été justifiés. Par rapport aux montants programmés, on constate que 60 % des sommes ont été déclarées.

Près de 58 % des sommes justifiées correspondent aux dépenses liées au dossier de l'antenne de la Réunion à Madagascar.

Pour rappel, aucun dossier n'avait été programmé au titre de cette mesure au cours de l'année 2003.



Mesure 1.5

Pôles de compétence à vocation régionale

Objectif de la mesure :

D'une manière générale, le potentiel de savoir faire que peut offrir la Réunion en matière de coopération dans le domaine de la recherche est encore insuffisamment connu de nombreux pays, notamment ceux de la zone, parce que cette offre n'est pas encore structurée et que sa promotion n'est pas activement assurée.

L'objectif de cette mesure est, d'une part, d'organiser et de structurer cette offre et, d'autre part, de la promouvoir auprès des pays qui pourraient ainsi profiter de l'expertise réunionnaise dans de nombreuses actions, notamment l'agro-alimentaire et l'aquaculture.

Descriptif synthétique :

A partir des centres de recherche existants, il s'agit de développer toutes les activités permettant de structurer et valoriser l'offre réunionnaise en matière de recherche dans la zone Océan Indien en renforçant le dispositif interrégional de valorisation et de soutien à l'innovation. Il s'agit de faciliter les échanges avec les chercheurs des pays de la zone.

Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	816 708,80 €
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006	16 %
Nombre de projets	15

Au titre de cette mesure, aucun dossier n'avait été programmé en 2003.

Par contre, en 2004, on a pu observer un fort taux de programmation. Près de 65 % de l'enveloppe financière a en effet été engagée.

Ainsi, 15 dossiers ont été programmés concernant des programmes de recherche et d'études impliquant des organismes réunionnais sur des projets concernant la zone Océan Indien.

Les secteurs concernés sont très diversifiés, ils concernent aussi bien l'aquaculture, l'agroalimentaire, que l'observation climatique.

Les pays principalement concernés par ces programmes de coopération sont Madagascar et les Comores. Ils sont directement impliqués dans 11 des 15 dossiers programmés.

On observe toutefois que ces programmes d'actions sont pluriannuelles, ce qui demande un suivi étroit notamment, pour la remontée des dépenses acquittées.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	35 872,01 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	0,7 %

Dans la mesure où toutes les opérations engagées ont été programmées au cours de l'année 2004, le niveau de dépenses certifiées est assez faible. Ainsi, seulement 3 % du montant financier de la mesure a été certifié en 2004.

Plus de 80 % des sommes certifiées sont liées aux dépenses engagées sur un seul projet.



Mesure 1.6

Coopération avec les régions ultrapériphériques

Objectif de la mesure :

Cette mesure vise à couvrir tous les secteurs potentiels d'échange et de coopération entre les régions ultrapériphériques permettant d'identifier des pistes de développement prenant en compte les difficultés communes qu'elles rencontrent.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues permettront de favoriser le transfert d'expérience et la préparation de projets communs dans les domaines les plus variés (culture, recherche, développement économique...)

Il s'agit également d'encourager la mise en place de groupements appropriés s'appuyant sur les organisations professionnelles par l'intermédiaire notamment de mise en réseaux des acteurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	35 399,50 €
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006	0,7 %
Nombre de projets	1

Au titre de cette mesure, un dossier a été programmé en 2004. Il s'agit d'un forum organisé par la Chambre de Commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR) sur les axes d'échange et de transfert de savoir-faire entre Ténériffe, Madère et La Réunion. Cette opération fait suite à une mission organisée en 2003 par la CCIR aux Canaries dont l'objet était d'établir des premiers contacts avec les partenaires socio-économiques de ce territoire.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Aucune déclaration de dépenses n'a été présentée à la Commission en 2004 au titre de cette mesure, bien que l'opération ait été entièrement réalisée.



Mesure 2.1 Assistance technique

Objectif de la mesure :

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer l'autorité de gestion, l'autorité de paiement et leurs partenaires – sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels et, en lien avec l'Europe et les Politiques Communautaires.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2004 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2004
Montant FEDER programmé en 2004	169 575,00 €
Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006	3,33 %
Nombre de projets	3

Au titre de cette mesure, trois dossiers ont été programmés au cours de l'année 2004. Il s'agissait de :

- L'animation du programme pour la période 2003 – 2004. Il s'agit de la prise en charge des frais de personnel liés à l'animation du programme ;
- La rémunération de l'autorité de paiement ;
- L'évaluation à mi-parcours du programme qui s'est déroulée au premier semestre 2004, et dont les conclusions ont été présentées lors de la réunion du Comité National de Suivi qui s'est tenue en avril 2004.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2004 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER	102 572,04 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	2 %

Les dépenses déclarées en 2004 correspondent aux dossiers qui ont été engagés cette année. Ainsi, on constate que plus de 60 % des sommes engagées ont été justifiées, correspondant à 40 % du montant prévu de la mesure pour la période 2001 – 2006.

Les dépenses liées à l'évaluation à mi-parcours ont été entièrement justifiées en 2004.



3. Exécution financière

Au cours de l'année 2004, une déclaration de dépenses a été adressée aux services de la Commission en date du 15 Décembre 2004.

Ainsi, une seule déclaration a été faite pour un montant cumulé de 554 979,35 € de FEDER. La première tranche 2002 du programme a pu être justifiée, en intégrant notamment l'avance de 7% du programme.

<i>Indicateurs clé FEDER</i>	<i>Dépenses déclarées au 31/12/2004 (pour mémoire chiffre au 31/12/2003)</i>
Montant FEDER déclaré	554 979,35 € (7 118,53 €)
Taux de certification par rapport à 2001 – 2006 (maquette initiale)	11,01 % (0,14 %)
Taux de certification par rapport à 2001 – 2006 (maquette révisée)	10,91 % (0,14 %)

On constate une évidente progression du niveau des dépenses déclarées à la Commission. Cela confirme que le niveau de la programmation en 2003 ne reflétait pas l'avancement réel des projets susceptibles d'émarguer au programme, conformément à ce qui avait été indiqué par l'autorité de gestion.

En euros	Dépenses UE Prévues	Dépenses UE engagées comm.		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%	Montant	%
AXE 1 : Coopération régionale	4 830 000	1 906 283,40	39,47%	445 288,78	23,36%
Mesure 1.1	662 988	38 049,29	5,74%	4 406,89	11,58%
Mesure 1.2	824 309	440 957,30	53,49%	72 975,96	16,55%
Mesure 1.3	680 230	302 770,40	44,51%	167 465,15	55,31%
Mesure 1.4	1 189 851	272 398,11	22,89%	164 568,77	60,41%
Mesure 1.5	1 302 582	816 708,80	62,70%	35 872,01	4,39%
Mesure 1.6	170 040	35 399,50	20,82%	0.00	0%
AXE 2 : Assistance technique	170 000	169 575	99,75%	102 572,04	60,49%
Mesure 2.1	170 000	169 575	99,75%	102 572,04	60,49%

INTERREG III B - 2002-2006 en €
RAPPORT ANNUEL 2004

DÉPENSES FEDER DÉCLARÉES

AXE - ANNÉE 2004 EN € Mesure	COUT TOTAL PRÉVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ	UNION EUROPÉENNE PRÉVU	UNION EUROPÉENNE ENGAGÉ		UNION EUROPÉENNE DÉCLARÉ		FINANCTS. PUB. NAT. PRÉVU	FINANCTS. PUB. NAT. ENGAGÉ	FINANCTS. PUB. NAT. DÉCLARÉ
				MONTANT	%	MONTANT	%			
AXE 1 : DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE	5 687 473	533 880,71	4 834 352	1 906 283,40	39%	445 288,78	9%	853 121	339 939,85	88591,93
Mesure 1.1 Environnement et cadre de vie	730 000	5 184,58	620 500	38 049,29	6%	4 406,89	1%	109 500	6 714,59	777,69
Mesure 1.2 Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	1 462 473	85 854,06	1 234 102	440 957,30	36%	72 975,96	6%	219 371	81 352,35	12 878,10
Mesure 1.3 Appui à un développement économique intégré	945 000	197 018,11	803 250	302 770,40	38%	167 465,15	21%	141 750	53 430,60	29 552,96
Mesure 1.4 Renforcement des liens avec l'environnement régional	930 000	193 610,32	790 500	272 398,11	34%	164 568,77	21%	139 500	48 070,26	29 041,55
Mesure 1.5 Pôles de compétences à vocation régionale	1 500 000	52 213,64	1 275 000	816 708,80	64%	35 872,01	3%	225 000	144 125,08	16 341,63
Mesure 1.6 Coopération avec les régions ultrapériphériques	120 000	0,00	102 000	35 399,50	35%	0,00	0%	18 000	6 246,97	0,00
AXE 2 : ASSISTANCE TECHNIQUE	299 341	120 672,98	254 440	169 575,00	67%	102 572,04	40%	44 901	19 362,33	18 100,94
Mesure 2.1 Assistance technique Interreg III B	299 341	120 672,98	254 440	169 575,00	67%	102 572,04	40%	44 901	19 362,33	18 100,94
TOTAL	5 986 814	654 553,69	5 088 792	2 075 858,40	41%	547 860,82	11%	898 022	359 302,18	106692,87



Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

			Répartition prévue	Répartition sur la programmation au 31/12/2004
1.1	323	Services et applications pour le citoyen (santé, administration...)	30%	0%
	332	Énergies renouvelables	17,5%	0%
	353	Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	35%	100%
	315	Ports	17,5%	0%
1.2	23	Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique	62,52%	5%
	113	Formation professionnelle spécifique à l'agriculture	12,5%	26%
	13	Promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales	24,98%	69%
1.3	163	Services de conseils aux entreprises	50%	14%
	167	Formation professionnelle spécifique aux PME et à l'artisanat	33,34%	69%
	322	Technologies de l'information et de communication	16,66%	17%
1.4	354	Valorisation du patrimoine culturel	45%	56%
	172	Investissements immatériels	55%	44%
1.5	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	49,75%	26%
	144	Aquaculture	18,25%	21%
	183	Infrastructures et RDTI	32%	53%
1.6	353	Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	33%	25%
	332	Énergies renouvelables	42%	0%
	18	Recherche, développement technologique et innovation	25%	0%
2.1	41	Assistance technique	100%	100%

Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions engagées en 2004 et permettent de les comparer par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006. On constate une nette amélioration par rapport à 2003 dans la mesure où la plupart des actions qui ont été soutenues en 2004 relèvent des domaines d'intervention visés par l'annexe IV.



4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre en 2004

4.1 Actions de suivi et d'évaluation

Le premier trimestre 2004 a été marqué par les travaux de l'évaluation à mi-parcours. Les conclusions de l'étude ont été rendues en avril et présentées aux membres du Comité National de Suivi lors de sa réunion plénière du 29 Avril 2004.

Les principaux résultats et recommandations de l'évaluation à mi – parcours sont les suivants :

_ Une stratégie en adéquation avec les principaux enjeux de la zone : les analyses menées et la synthèse sous forme AFOM indiquent que le programme répond aux principaux besoins identifiés et qu'il permet de valoriser certains atouts et opportunités clefs de La Réunion ;

_ Une architecture globalement cohérente : les trois objectifs transversaux du programme sont conformes aux orientations stratégiques, et les objectifs spécifiques du programme couvrent les principaux besoins et enjeux identifiés ;

_ Une articulation et une complémentarité des différents dispositifs existants au niveau régional à renforcer : un grand nombre d'acteurs interviennent sur le champs de la coopération régionale. Par ailleurs, plusieurs outils financiers sont disponibles pour soutenir les projets de coopération ;

_ Une accumulation de retard n'offrant, en mars 2004, que 7 mois d'opérationnalité et induisant des risques importants en terme de dégagement d'office ;

_ Des procédures de gestion calquées sur le l'Objectif 1, garantes d'un fonctionnement optimal : le fonctionnement du programme semble pertinent et bénéficie des acquis et des bonnes pratiques expérimentées dans le cadre de l'Objectif 1. Des efforts doivent néanmoins être portés sur l'animation du programme ; au travers d'actions de communication et d'appels à projets.

_ Un système de suivi (indicateurs) pertinent mais à rendre opérationnel : l'analyse a souligné la pertinence globale du dispositif de quantification des objectifs. Des efforts doivent cependant se porter sur la mise en œuvre opérationnelle du dispositif ;

_ Une efficacité limitée à ce stade mais des perspectives de projets assurant la valeur ajoutée communautaire : les projets réalisés, s'ils sont numériquement peu nombreux, répondent aux objectifs du programme et sont porteurs de retombées positives ;

_ Une « obligation de performance » à court terme : l'application de la règle du dégagement d'office, pour la première fois en 2004, rend nécessaire l'obligation de résultats du programme cette année ;

_ Un défi à relever pour l'avenir de la coopération régionale en 2007 : ce programme constitue une opportunité d'expérimentation qu'il s'agit de valoriser en perspectives des programmes de la période 2007 – 2013.



Par ailleurs, le DOCUP INTERREG III B a bénéficié d'une indexation d'un montant de 88 792 € pour la période 2004 – 2006. L'intégration de cette allocation dans la maquette financière du programme a nécessité une modification de celui-ci.

Ainsi, lors du Comité National de Suivi du 16 Novembre 2004, les propositions de révision présentées à ses membres ont été agréées.

Dans le cadre de cette révision, les orientations retenues ont été les suivantes :

- **Orientation n°1** : concentration thématique encore plus forte des interventions du programme autour du triptyque éducation-formation/recherche/développement économique (représentant environ 75% des crédits proposés après révision, contre 50% des crédits actuellement) ;
- **Orientation n°2** : priorité aux actions reposant sur des coopérations entre acteurs de terrain ;

Ces orientations étaient conformes aux préconisations de l'évaluation à mi-parcours qui suggéraient un renforcement de la coopération au niveau des pôles de recherche, de la formation et dans le domaine du tourisme.

En terme financier, la reprogrammation s'est faite en intégrant le montant de l'indexation de 88 792 € et les reliquats potentiels identifiés notamment lors des travaux d'évaluation. La nouvelle répartition financière par axe, est présentée ci - après:

AXE 1 : Développement de la coopération régionale

S'agissant des risques de sous-réalisation de l'axe 1, plus de la moitié de ces risques étaient liés à trois projets/dispositifs :

- le développement de l'apprentissage des langues régionales ;
- les actions du PAISE (Programme d'Appui à l'Insertion Socio-Economique des populations malgaches défavorisées) ;
- la création d'antennes de la Réunion dans la zone.

S'agissant des propositions de redéploiement de l'axe 1, elles se sont concentrées principalement sur :

- l'éducation et la formation (actions de formation, chantiers de développement);
- le développement économique intégré (actions de co-développement économique) ;
- les pôles de compétences à vocation régionale.



Chiffres arrondis en millions d'euros

MESURES	Montants UE actuels	Montants UE après révision	Variation
AXE 1 – Développement de la coopération régionale	4,830	4,834	+ 0,004
1-1 Environnement et cadre de vie	0,663	0,620	- 0,043
1-2 Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	0,824	1,243	+ 0,419
1-3 Appui à un développement économique intégré	0,680	0,803	+ 0,123
1-4 Renforcement des liens avec l'environnement régional	1,189	0,790	- 0,399
1-5 Pôles de compétences à vocation régionale	1,302	1,275	- 0,007
1-6 Coopération avec les régions ultrapériphériques	0,170	0,102	- 0,068

AXE 2 : Assistance technique

S'agissant de la proposition d'abondement de l'axe 2, elle vise à soutenir les efforts d'animation du programme afin de maintenir la dynamique de programmation aujourd'hui lancée dans la limite des dispositions réglementaires communautaires en la matière.

Chiffres arrondis en millions d'euros

MESURES	Montants UE actuels	Montants UE après révision	Variation
2-1 Assistance technique Interreg	0,170	0,254	+ 0,084

4.2 Actions de contrôle financier

Plusieurs types de contrôle ont été mis en oeuvre :

1. Les contrôles de service fait

Des certificats de service fait ont été établis sur les dossiers payés.

2. Les contrôles « Qualité-Gestion »

Les contrôles Qualité-Gestion ont été mis en œuvre, au rythme de la programmation des dossiers, par les autorités de gestion et de paiement, tels que décrits dans la circulaire du premier ministre du 15 juillet 20002.



3. Les contrôles par sondage 5%

Les contrôles par sondage sont mis en œuvre par la Cellule Audit et Contrôle du Conseil Régional, rattachée à la Direction Générale des Services. Ce service est dotée d'un manuel de procédure interne.

En octobre 2003, la Cellule Audit et Contrôle a établi une note méthodologique sur l'élaboration du plan de contrôle 5%. Cette note méthodologique a été suivie d'un plan de contrôle pluriannuel glissant (non nominatif), à partir duquel le premier contrôle par sondage a été réalisé fin 2004.

4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

Le programme INTERREG III B, Espace Océan Indien est confronté à plusieurs facteurs qui complexifient sa mise en œuvre :

- La Réunion bénéficie, pour la première fois de ce programme qu'il a fallu intégrer aux autres dispositifs existant en matière de coopération régionale : fonds propres des collectivités, fond de coopération régionale, mesure E4 du DOCUP...
- La Réunion est la seule région communautaire concernée par ce programme. La coopération se fait donc essentiellement avec des Etats, et non avec des régions, comme pour les autres INTERREG III B ;

Au cours de l'année 2004, une difficulté s'est présentée concernant les dossiers dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

En effet, le versement des subventions aux services déconcentrés de l'État, pose la difficulté des rattachements de crédits.

La seule solution serait de lier les crédits aux lignes budgétaires correspondantes au moment où les versements en provenance de la commission européenne transitent au niveau de l'ACCT. Cependant, cela nécessiterait des opérations complexes pour des montants financiers considérés comme relativement modestes.

Néanmoins, 2 sous mesures sont directement concernées par cette problématique. Elles représentent un montant total de 300 000 Euros.

4.4 Utilisation de l'assistance technique

Pour l'année 2004, trois dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 169 575 euros :

- L'évaluation à mi-parcours qui s'est déroulée au premier semestre de l'année ;
- Les frais d'animation du programme, qui consiste en la prise en charge d'une partie de la rémunération de la personne devant assurer l'animation globale du programme.
- La rémunération de l'autorité de paiement dont la fonction est assurée par la Caisse de Dépôts et Consignations. Ses activités ont été contractualisées avec la Région Réunion par l'intermédiaire d'une convention.

En terme de certification, un montant de 106 693 € a été intégré à l'appel de fonds de décembre 2004.

4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

En matière de publicité et d'information sur le programme, aucune action du type plaquette d'information, encart publicitaire dans les journaux (...) n'a été entreprise en 2004.



En effet, l'expérience menée par la Direction Régionale de la Recherche et la Technologie, service instructeur de la mesure « 1.5 : Pôle de compétences à vocation régionale » a montré des résultats très intéressants. Suite à l'appel à projet lancé par la DRRT, 15 dossiers ont été programmés dans l'année.

Ainsi, le choix a été fait en 2004 d'appliquer cette pratique à un nombre plus élevé de mesures du programme.

Chaque service instructeur a entrepris de contacter les bénéficiaires potentiels.

De même, conformément aux recommandations de l'évaluateur, les porteurs de projet qui avaient été approchés lors de la mise en place du programme en 2002, ont été relancés.

Cet exercice a permis, à moindre coût, de faire remonter un nombre important de projets qui ont pu être programmés en 2004.

5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2004

Au cours de l'année 2004, conformément aux prescriptions en matière de transmission informatique et suite aux démarches faites auprès de la DATAR, le déploiement de la base PRESAGE a débuté. Ainsi, l'ensemble des dossiers programmés est saisi sous le logiciel avant chaque comité de programmation. Le raccordement de la Caisse de Dépôts et Consignations, autorité de paiement du programme, au réseau est en cours.

Aucune aide d'état n'est inscrite au programme.

S'agissant des priorités communautaires en matière d'environnement, plusieurs dossiers engagés en 2004 témoignent du caractère transversal de cette priorité. En effet, tant au niveau du soutien aux programmes de recherche dans la zone, que dans les séminaires organisés, le souci de l'environnement est présent. On peut citer par exemple l'important programme de recherche sur le cycle de la vapeur d'eau dans la zone en partenariat avec les centres de recherche d'Inde et d'Afrique du Sud.

De même, la participation d'une délégation réunionnaise à la Commission Thonière de l'Océan Indien, concernant la préservation des ressources, a été soutenue.

S'agissant de l'égalité des chances hommes- femmes, le programme accorde une place privilégiée aux problématiques d'éducation, de formation et d'insertion. Cependant, au titre de l'année 2004, aucune action n'a été mise en place spécifiquement sur ce thème.

S'agissant du développement de la société de l'information, des actions de partenariats seront soutenues dans le domaine de l'expertise et de l'ingénierie en matière des NTIC.

En 2004, un premier projet a été soutenu. Il s'agit d'une lettre d'information PROTEL Flash news sur l'évolution des innovations, usages et applications des TIC dans la zone Océan Indien.

S'agissant enfin du développement de la recherche, le programme s'inscrit en conformité avec les orientations du 6^{ème} programme cadre de recherche et développement technologique en favorisant notamment le rayonnement régional de pôles de compétences en développement agricole et rural.

Au titre de l'année 2003, un appel à projet avait été lancé en direction des différents organismes de recherche de la place. Ainsi, pour la seule année 2004, 15 projets de recherche ont été programmés au titre du programme



6. Etat d'avancement des grands projets et des subventions globales

Il n'y a ni grand projet, ni subvention globale, prévus au sein du programme.